

ARCA

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ARCA

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 59 boulevard Jean Jaurès – 37300 JOUE-LES-TOURS

SIREN 508 769 874

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 19



ARCA

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 56 boulevard Jean Jaurès – 37300 JOUE-LES-TOURS

SIREN 508 769 874

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de l'association ARCA,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie « Mise en application du nouveau plan comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 pour la première fois à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 18 juin 2026

Signé par Damien Teste
Le 18 juin 2026



doc_BJWw
tx_wrXoALmMvkGo

AURËO
Commissaire aux Comptes
Représentée par Damien TESTÉ



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	32 400	14 378	18 022	15 960	2 062
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 350	18 549	11 800	10 280	1 520
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	664		664	645	9
Prêts					
Autres immobilisations financières	300		300		300
TOTAL (II)	63 714	32 927	30 787	26 885	3 902
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	127 913	11 460	116 453	89 690	26 763
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	440 766		440 766	80 455	360 311
Charges constatées d'avance	1 682		1 682	285	1 397
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	669 585		669 585	692 610	- 23 025
TOTAL (III)	1 239 946	11 460	1 228 486	863 038	365 448
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 303 659	44 387	1 259 273	889 924	369 349

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	578 724	469 501	109 223
Excédent ou déficit de l'exercice	18 726	109 223	- 90 497
Situation nette (sous total)	597 450	578 724	18 726
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	597 450	578 724	18 726
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	457 296	51 660	405 636
TOTAL (II)	457 296	51 660	405 636
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 982	2 674	3 308
Emprunts et dettes financières diverses	450	450	
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 864	24 637	- 11 773
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	142 564	160 054	- 17 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14 565	36 684	- 22 119
Produits constatés d'avance	28 101	35 041	- 6 940
TOTAL (IV)	204 526	259 539	- 55 013
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 259 273	889 924	369 349

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 400	2 460	- 60	-2,44
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens		3 338	- 3 338	-100
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	584 724	533 792	50 932	9,54
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	928 649	450 343	478 306	106,21
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	4 815	20 765	- 15 950	-76,81
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	47 160	79 372	- 32 212	-40,58
Autres produits	297	62	235	379,03
Total des produits d'exploitation (I)	1 568 046	1 090 132	477 914	43,84
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		2 869	- 2 869	-100
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	335 710	289 210	46 500	16,08
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements	519 890	480 564	39 326	8,18
Cotisations sociales	220 035	168 305	51 730	30,74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 516	6 341	19 175	302,40
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	452 796	36 500	416 296	N/s
Autres charges	925	4 748	- 3 823	-80,52
Total des charges d'exploitation (II)	1 554 871	988 536	566 335	57,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	13 175	101 595	- 88 420	-87,03
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 572	8 315	- 2 743	-32,99
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	5 572	8 315	- 2 743	-32,99

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	22	152	- 130	-85,53
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	22	152	- 130	-85,53
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	5 551	8 163	- 2 612	-32,00
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	18 726	109 758	- 91 032	-82,94
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		85	- 85	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		85	- 85	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-85	85	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)		450	- 450	-100
Total des produits (I + III + IV)	1 573 618	1 098 447	475 171	43,26
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 554 893	989 224	565 669	57,18
EXCEDENT OU DEFICIT	18 726	109 223	- 90 497	-82,86
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature	6 918	7 055	- 137	-1,94
Bénévolats	10 410	7 372	3 038	41,21
Total	17 328	14 427	2 901	20,11
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature	6 918	7 055	- 137	-1,94
Personnel bénévole	10 410	7 372	3 038	41,21
Total	17 328	14 427	2 901	20,11

ANNEXE

Préambule

OBJET SOCIAL DE L'ENTITE :

L'association a pour but de soutenir la recherche en criminologie et en sciences psychosociales, par le développement de trois pôles :

- le pôle Formation : l'ARCA est organisme de formation certifié QUALIOPI
- le pôle Clinique, spécialisé dans l'accompagnement psycho-criminologique
- le pôle Recherche, orienté vers le développement d'outils et le soutien des services dans la mise en place de protocoles.

S'ajoute à cela, la plateforme de Justice Restaurative afin de soutenir de manière effective le développement de la Justice Restaurative au niveau national.

Plus généralement, l'association a pour objet de soutenir et développer toutes opérations et actions se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement sur l'ensemble du territoire.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES :

Le pôle Clinique assure des prises en charge et des suivis auprès de publics touchés par les problématiques criminologiques et psychosociales. Que ce soit en individuel ou en groupe, l'ARCA propose un service d'accompagnement adapté au patient.

Notre service est ouvert à toute personne ayant une problématique psychologique sollicitant l'accompagnement par un professionnel qualifié.

Notre spécialité est l'accompagnement de personnes, majeures ou mineures, concernées par une infraction qu'elles soient auteurs, victimes, témoins ou de l'entourage de l'auteur ou de la victime.

De plus, la Clinique ARCA s'est ouverte à des problématiques psychiques générales telles que le deuil, les risques psychosociaux, les dépendances, les troubles anxieux et phobiques,...

L'ARCA est également un Organisme de Formation. Nos formations, assurées par des spécialistes de leur domaine, sont à destination des professionnels tels que le personnel des Ministères, DISP, Préfectures, TGI, Cours d'Appel, des praticiens du paramédical comme du sanitaire et social.

Nos formations s'étendent de la découverte thématique jusqu'au protocole clés en main en passant par les formations se focalisant sur la posture professionnelle ou un outil spécifique.

En 2019, notre nouveau parcours de formation GLM (TIM-E) a été présenté au public. Son accueil a été plus que positif et est aujourd'hui implanté dans plusieurs services. Le service ARCA est depuis toujours orientée vers une criminologie positive, dont le Good Lives Model (GLM) constitue le modèle central. 2025 aura été une année de réflexion et de travail autour d'une structuration spécifique en tant que référent francophone officiel (qui sera communiquée officiellement en 2026).

Le pôle Recherche, quant à lui, s'intéresse au développement d'outils de protocole et de programmes d'accompagnement. Ces développements étant d'abord éprouvés en interne afin de les rendre pertinents et performants dans l'accompagnement des publics / problématiques cibles.

Ces outils sont ensuite utilisés dans la pratique quotidienne du pôle Clinique mais sont aussi proposés au sein du pôle Formation, comme, par exemple, la réalité virtuelle (FRED), des grilles d'évaluation spécifiques comme les Violences conjugales (AFFECT) ou encore notre protocole adapté à la criminologie.

Par ailleurs, le pôle Recherche propose la mise en place de diagnostics avec pour objectif de comprendre, analyser et permettre la mise en place d'actions et outils adaptés.

Lancée en 2022, la plateforme de Justice Restaurative a depuis poursuivi son développement et a su se faire une place au sein de la JR.

Cette dernière a pour but de promouvoir la Justice Restaurative et de jouer un rôle de pivot au niveau des orientations et de lutter contre les freins. La plateforme a permis de sensibiliser un plus grand nombre de professionnels (SPIP, association d'aide aux victimes, association de contrôle judiciaire, la PJJ ou encore des professionnels indépendants, des retraités, des étudiants). Elle a également été sollicitée pour la mise en place de médiations restauratives et a travaillé sur un outil d'accompagnement spécialisé pour les mineurs de 6 à 12 ans.

L'ARCA officie sur l'ensemble du territoire français mais également à l'étranger en partenariat avec d'autres structures, services ou professionnels.

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

En 2025, l'ARCA, implantée à Joué-lès-Tours, comptabilisait 16 salariés. S'ajoute à cela, une équipe de libéraux intervenant sur des actions ponctuelles.

L'ARCA travaille principalement avec les instances publiques telles que le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, les services pénitentiaires mais également les associations et les entreprises privées, la CAF ou la CNMSS. Ce sont des partenariats historiques et importants.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 259 272,51 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 18 725,59 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits caractéristiques de l'exercice sont les suivants :

ARRIVEES ET DEPARTS :

- Départs de : Madame A. Debrosses , secrétaire administrative ; Madame M. Verrier, alternante.
- Arrivées de : Madame G. Nissim, criminologue ; Monsieur D. M'Baye, Médiateur des radicalités ; Madame S. Marmier, secrétaire administrative.

PROFESSIONNALISATION ET DEVELOPPEMENT :

En 2025, l'ARCA poursuit son perfectionnement dans sa gestion globale.

Elle a également mis en développement une application pour l'évaluation criminologique et a pu avancer dans le développement de FRED (transposition vers un autre hardware de RV autonome).

L'ARCA continue de développer ses partenariats sur le territoire.

ADHERENTS DE L'ASSOCIATION :

L'ARCA a engagé un processus d'ouverture de l'association à des adhérents, depuis le mois de septembre 2020, et comptabilise 2 400 € de cotisations d'adhérents relatives à l'exercice 2025.

SECTORISATION :

L'ARCA a mis en place une sectorisation par activité à compter du 1er janvier 2022.

A compter de cette date, l'ARCA a dissocié ses activités lucratives et non lucratives, grâce à une comptabilité analytique par projets.

Pour cette année 2025, il ressort du secteur lucratif, un déficit de 2 767,61 €.

MISE EN APPLICATION DU NOUVEAU PLAN COMPTABLE :

Les règlements de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ces règlements a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges auxquels ils se rattachent,
- les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation.

RAPPEL DES FAITS CARACTERISTIQUES DES EXERCICES ANTERIEURS :

Procédure de redressement judiciaire :

Pour rappel, l'association ARCA a été placée sous le bénéfice d'une procédure de Redressement Judiciaire à compter du 1^{er} août 2019.

La continuité d'exploitation n'a jamais été compromise compte tenu du maintien des financements, des perspectives d'activité et des restructurations de l'association opérées.

La période d'observation a été renouvelée une dernière fois jusqu'au 30 avril 2021.

Le projet de plan de redressement a été présenté au Tribunal de Grande Instance de Tours le 15 avril 2021 et arrêté le 29 avril 2021.

Une demande de modification de plan a été adressée au Tribunal en date du 1^{er} octobre 2025 par l'ARCA du fait d'un remboursement anticipé de son passif. Le Mandataire Judiciaire ne s'est quant à lui pas opposé à la modification du plan. L'ARCA a donc été convoquée le 18 décembre 2025 au Tribunal afin de présenter et expliciter sa demande. Le jugement de clôture a été prononcé le 6 janvier 2026.

Principes, règles et méthodes comptables

METHODE GENERALE :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires :

L'association comptabilise les contributions volontaires en nature.

Dans ce cas, l'association mentionne les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions volontaires en nature.

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 800	9 600		32 400
Immobilisations corporelles	24 924	8 038	2 612	30 350
Immobilisations financières	645	319		964
TOTAL	48 369	17 957	2 612	63 714

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	6 840	7 538		14 378
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	14 644	6 518	2 612	18 550
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	14 644	6 518	2 612	18 549
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 484	14 056	2 612	32 928

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	127 913	127 913	
Autres créances	440 766	440 766	
Charges constatées d'avance	1 682	1 682	
TOTAL	570 361	570 361	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	53 443
Subventions/financements	421 220
Autres produits à recevoir	19 036
TOTAL	493 699

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	4 815	11 460	4 815	11 460
Comptes financiers				
TOTAL	4 815	11 460	4 815	11 460

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	469 501	109 223			578 724
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	109 223	-109 223	18 726		18 726
Dont générosité du public					
Situation nette	578 724		18 726		597 450
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	578 724		18 726		597 450
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	51 660	452 796	47 160			457 296	
TOTAL	51 660	452 796	47 160			457 296	

Les fonds dédiés d'un montant total de 457 k€ correspondent aux financements notifiés et reçus sur les projets en cours à la date de clôture. Parmi ceux-ci figurent notamment 419 k€ de subventions notifiées sur l'exercice mais dont les versements interviendront sur les exercices à venir.

La colonne « Utilisation – dont remboursement » fait référence aux financements notifiés et/ou reçus qui auraient été remboursés sur l'exercice par l'association, dans le cadre d'un projet qui n'aurait pas pu être pleinement accompli.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 982	5 982		
Dettes financières diverses	450	450		
Fournisseurs	12 864	12 864		
Dettes fiscales et sociales	142 564	142 564		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	14 565	14 565		
Produits constatés d'avance	28 101	28 101		
TOTAL	204 526	204 526		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	10 100
Dettes fiscales et sociales	114 109
Autres dettes	14 205
TOTAL	138 414

Notes sur le compte de résultat

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF		11 611	10 292	1 319		
SADJAV		40 000	40 000			
DGFIP		98 000	73 500	24 500		20 000
DRFIP		306 462	296 597	9 865		7 500
DDFIP		15 000	15 000			9 000
CNAM ⁽¹⁾		477 000	91 464	385 536		
TOTAL		948 072	526 853	421 220		36 500

(1) Le montant notifié tient compte d'un montant de 186 300 € qui avait été notifié en 2024.

Autres informations

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 564 €.

Tableaux – Organisme de formation

TABLEAU I : Ressources de l'organisme

Origine des fonds	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
I – Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	5	3.25	28	16.57
Etat, Collectivités locales, étab.pub			56	33.14
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	28	18.18		
Particuliers	11	7.14	12	7.10
Sous total I	44	28.57	96	56.81
II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes				
Etat	21	13.64		
Régions				
Autres collectivités territoriales	76	49.35	64	37.87
Sous total II	97	62.99	64	37.87
Autres organismes de formation	13	8.44	9	5.47
Autres ressources				
Sous total III	13	8.44	9	5.33
Total des ressources	154	100	169	100

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions	Volumes financiers			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)				
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)	154	100	170	100
Insertion sociale				
Total	154	100	170	100

TABLEAU III Convention de ressources publiques affectées

Convention	Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
		Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice